

## CONDITIONS GENERALES

### 1/ CONTRAT DE LOCATION SAISONNIER :

- La réservation devient effective dès lors que le locataire aura fait parvenir un acompte de 25% du montant du séjour. Ensuite il sera procédé à l'établissement du contrat en double exemplaire, le locataire devra retourner par courrier au village de vacances un exemplaire signé, il conserva le 2<sup>ème</sup>.
- Le 2<sup>ème</sup> acompte (soit 50 % du montant du loyer) doit être impérativement réglé 6 semaines avant l'arrivée du locataire
- Le solde du montant du séjour sera versé le jour de l'arrivée, à la remise des clés, ainsi que la caution de 200€ (espèces, chèque ou n° de carte de crédit).  
Selon nos disponibilités, nous nous réservons la possibilité de vous affecter un gîte équivalent à celui réservé, pour la même période de location et nous ferons notre possible pour vous satisfaire.
- Taxe de séjour instaurée par le conseil communautaire du Villeneuvois à partir de Janvier 2010
- 0,70€ par nuitée par adulte et aux enfants de plus de 12 ans.
- Charges comprises en Haute et Très Haute saison. L'électricité est facturée en moyenne et basse saison.
- Comptant sur votre compréhension, nous vous rappelons que nous pourrions en aucun cas vous accueillir le jour de votre arrivée avant 17 heures et après 20 heures ( nous avertir par téléphone pour une heure d'arrivée différée afin d'un arrangement d'heure d'accueil). Le gîte doit être libéré impérativement entre 07 heures et 10 heures le jour prévu de votre départ. Pour un départ anticipé ou matinal, nous vous recommandons de nous avertir la veille, la cautions vous sera retournée par correspondance sous déduction éventuelle des frais de remise en état du gîte.
- **Forfait ménage obligatoire de 35€ pour les gîtes n°3, 5, 7, 8, 9, 10, 11 et de 25€ pour le gîte 12.**
- **Forfait ménage obligatoire de 45€ pour les gîtes n°1, 2, 4 et 6.**
- Pour des raisons de sécurité le nombre de personnes arrivant en séjour ne pourra en aucun cas excéder le nombre d'occupants inscrits au contrat de location. Dans la possibilité d'occupation supplémentaire, avec notre accord, il sera demandé 10% en plus du montant du loyer et ceci par personne.
- Les animaux sont admis sous réserve de notre accord, et à la condition impérative qu'il soit tenu en laisse et sous la responsabilité de leur propriétaire. Les abords des piscines et des aires de jeux d'enfants leur sont interdits. Il va de soi que chaque animal sera à jour de ses vaccinations.
- Vous êtes garants des personnes qui vous accompagnent et vous rendent visite, ainsi que de leur comportement.
- Par ailleurs, les travaux entrepris par des particuliers ou par des activités publiques qui pourraient gêner nos clients ne peuvent nous être opposés.

### 2/ UTILISATION DES LIEUX :

- Le locataire devra assurer le caractère paisible de la location et en faire usage conformément à la destination des lieux. **Il s'engage à rendre le gîte « décent » à son départ et une vaisselle propre. A défaut une partie de la caution sera gardée** . En cas de perte de clés une somme forfaitaire de 25 € sera retenue à votre départ.
- Par mesure d'hygiène l'usage de taies d'oreillers et draps est obligatoire. Nous vous recommandons de nous signaler les fuites, les pannes ou les détériorations que vous constateriez dans votre gîte.
- Signalez dès votre arrivée (sous 24 heures) toute anomalie. Après ce délai tout manque ou détérioration sera imputé au locataire.
- **Il est interdit de fumer dans tout bâtiment (cendrier fourni pour fumer en terrasse).**
- 2 piscines (1<sup>er</sup> bassin :12,50x6 prof.1m à 2m40, 2<sup>ème</sup> bassin :6x5 prof.0m90)non surveillées, aires de jeux et installations sportives non surveillées. **Il est impératifs de respecter les limites d'âge et autres conditions affichées. Les enfants mineurs et majeurs sont sous la responsabilité des parents.**
- Animations variables d'une saison à l'autre, réduite en dehors de la haute saison ou supprimées.

### 3/ VOLS / PERTES / DEGRADATIONS : (hors assurance annulation)

- La location en gîte de vacances n'entre pas dans le cadre de la responsabilité des hôteliers, en conséquence notre responsabilité ne saurait être engagée. Nous vous conseillons de vous assurer contre les risques inhérents à l'occupation de gîte : vols, pertes ou dégradations de vos objets personnels ainsi que des dégradations que vous pourriez occasionner au mobilier ou dans le village de vacances du fait de votre négligence.  
**Notre conseil** : nous vous recommandons de vous référer à votre assurance personnelle « Habitation - Responsabilité civile » qui prévoit éventuellement une close à ce sujet ou renseignez-vous auprès de votre assureur.

### 4/ CONDITIONS D'INTERRUPTION ET D'ANNULATION DE SEJOUR : (hors assurance annulation)

- **En cas d'interruption de séjour, il ne sera procédé à aucun remboursement.** Il peut arriver que vous ne puissiez pas partir comme prévu, dans ce cas votre annulation téléphonique doit nous être confirmée par lettre recommandée avant le début de votre séjour la date de la poste faisant foi.
- **Il vous sera retenu pour séjour annulé :**
  - 80 € pour l'établissement du dossier si vous annulez plus de 60 jours avant la date prévue de votre arrivée.
  - votre 1<sup>er</sup> acompte de 25% de la location, si vous annulez entre le 60<sup>ème</sup> et le 30<sup>ème</sup> jour précédent votre arrivée.
  - vos 2 acomptes soit 75% de la location, si vous annulez entre le 29<sup>ème</sup> et le 15<sup>ème</sup> jour précédent votre arrivée.
  - le montant total de la location si vous annulez moins de 14 jours avant la date prévue de votre arrivée ou en cas de non présentation au village de vacances .